

Mercredi le 11 Mars 2020

La communauté mondiale de la santé ne cesse d'observer et analyser étroitement l'écllosion du Coronavirus 2019 (COVID-19). Présentement, il est difficile d'évaluer la gravité de l'apparition de ce virus, mais l'inquiétude persiste, incitant gouvernements et organisations du monde entier à prendre des mesures significatives de façon à limiter la propagation de cette maladie. Face à l'incertitude grandissante, PDI prend aussi des mesures proactives pour protéger la santé de ses employés et de ses partenaires d'affaire.

En tout premier lieu, nous voulons maintenir un endroit de travail sécuritaire et mettre en place des pratiques de travail favorisant la santé des employés ainsi que leurs familles, clients, fournisseurs visiteurs et autres personnes de notre entourage. Nous voulons aussi s'assurer du fonctionnement de nos opérations dans l'éventualité d'une pandémie.

Chez PDI nous affichons et distribuons un document "Connaître les faits" provenant de Santé publique Canada qui présente un survol de base sur le COVID-19. Veuillez s'il-vous-plaît prendre connaissance de cette affiche et nous vous demandons votre collaboration en suivant les conseils mentionnés pour réduire les risques de transmission dans votre entreprise. En plus de partager ces conseils avec vous et dans le but de faire notre part, nous avons mis en pratique quelques actions pour limiter les risques de transmission du COVID-19;

- Tous les voyages d'affaire non-essentiels seront limités pendant la menace causée par COVID-19
- Nous encourageons notre personnel à utiliser le téléphone et la vidéo conférence pour éviter les rencontres en personne quand cela est possible (Nos techniciens informatiques sont prêts à vous aider si nécessaire)
- Nous demandons aussi aux employés qui planifient des voyages internationaux (vacances ou autres) de discuter à l'avance, de leurs plans avec leurs superviseurs/gérants, afin de déterminer les procédures à suivre et les précautions à prendre dans le but d'atténuer les risques potentiels de transmission à leur retour au travail.

Veuillez prendre note qu'il est extrêmement important que des employés ne se présentent pas au travail s'ils ressentent des problèmes respiratoires, fièvre, toux, difficulté à respirer, souffle court, mal de gorge, nez coulant ou bouché, douleur musculaire, maux de tête, frisson ou fatigue. Il est recommandé que ces employés demeurent à la maison jusqu'à 24 heures après qu'ils n'aient plus de fièvre (100 degrés F ou 37.8 degrés Celsius) et ce sans avoir pris des médicaments pour réduire la fièvre. Souvent, même avec les meilleures intentions, des employés se présentent au travail même s'ils ne se sentent pas bien. PDI prévoit un certain nombre de journées pour maladie pour les employés incapables de travailler pour cause de maladie.

Il est important que les employés se tiennent informer des derniers développements concernant le COVID-19. Nous recommandons ces différentes sources de renseignements :

- Santé publique Canada canada.ca/fr/santé-publicque
- Centre Contrôle et Prévention de maladies de maladie (États-Unis) [cdc.gov](https://www.cdc.gov)
- Autorités de santé Provinciales/États
- Media locaux

Nous contrôlons et suivons la situation de très près et nous ajusterons nos mesures et politiques de prévention selon les recommandations des différents organismes de santé provincial et national. PDI s'efforcera de garder ces locaux propres de garder ces locaux propres et sécuritaires et informera son personnel sur les meilleures actions à suivre tout en continuant collectivement à être des plus vigilants pour contrer la transmission de ce virus.

Si vous avez des questions ou besoin de plus de détails sur les différentes mesures prises pour prévenir les dommages que ce virus peut causer, n'hésitez pas à nous contacter.

La Direction

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES FAITS

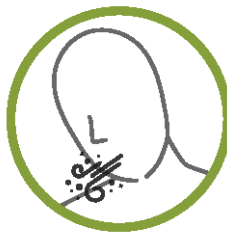
AU SUJET DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

Le COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus. Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

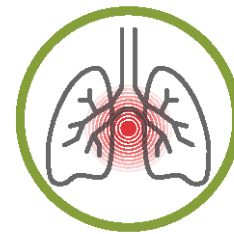
Les symptômes d'une infection à coronavirus humain peuvent être très bénins ou plus graves, notamment :



FIÈVRE



TOUX



DIFFICULTÉ À RESPIRER

Jusqu'à 14 jours peuvent séparer l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- ▶ gouttelettes respiratoires générées lorsque vous toussiez ou éternuez;
- ▶ contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée;
- ▶ contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Nous n'avons pas connaissance que ces virus puissent se transmettre par les systèmes de ventilation ou se propager dans l'eau.

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- ▶ lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- ▶ évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- ▶ évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- ▶ toussiez et éternuez dans le creux du bras et non dans les mains;
- ▶ si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes.

Pour en savoir plus au sujet du coronavirus :

1-833-784-4397

canada.ca/le-coronavirus

phac.info.aspc@canada.ca

